



ÉVALUATIONS DES SOINS AUX ÉQUIDÉS

Marché aux enchères, centre de rassemblement d'animaux

Les équidés sont logés temporairement à l'écurie ou sont sous la garde de l'établissement.

Chaque énoncé comporte trois options de réponse : oui, non ou S.O. (sans objet). Une fois votre évaluation terminée, passez en revue les points de non conformité et reportez vous au programme de formation en ligne sur le Code équin de la HWAC (www.horsewelfare.ca) pour découvrir comment parvenir à la pleine conformité en prenant les mesures correctives applicables.

Nom de l'installation : _____ Date: _____

DEVOIR DE DILIGENCE	OUI	NON	S.O.
Le gérant de l'élevage connaît le Code de pratiques pour les soins et le traitement des équidés*; il garde ce document dans un endroit accessible et incite le personnel et les personnes qui fréquentent l'élevage à consulter le Code afin de prodiguer des soins adaptés aux chevaux.			
INSTALLATIONS ET LOGEMENT	OUI	NON	S.O.
La grandeur des enclos et des corrals temporaires semble convenir au nombre d'animaux qui y séjournent. Les équidés ne se battent pas et ont la possibilité de fuir les animaux agressifs.			
Dans les conditions boueuses pouvant exister dans les enclos extérieurs, les chevaux doivent pouvoir se coucher et se tenir debout sans se salir dans la boue.			
Les animaux sont protégés des conditions météorologiques extrêmes (ombrage par temps chaud, brise-vent par temps froid).			
Les équidés qui présentent des signes de stress dû à la chaleur ou au froid reçoivent des soins sur-le-champ.			
Les clôtures et les enclos sont bien entretenus et adaptés aux équidés. Il n'y a pas de trous béants, de planches cassées, d'objets saillants ou de morceaux de fils de fer détachés susceptibles de causer des blessures.			
Les animaux incompatibles et peu habitués à l'écurie ne sont pas gardés ensemble dans les enclos (p. ex. étalons), afin d'éviter les blessures.			
Toutes les surfaces de l'établissement sont antidérapantes. Type de revêtement de sol :			

Le plancher des boxes est conçu pour éviter les blessures et fournit une surface propre et confortable pour se coucher. Le béton et les tapis de caoutchouc dur sans litière (paille ou sciure de bois) ne constituent pas des surfaces acceptables. Type de revêtement de sol :			
La qualité de l'air dans l'écurie est satisfaisante. Il n'y a pas de gaz nocifs, de poussière ou d'humidité en forte concentration. La ventilation de l'écurie est assurée par :			
L'élevage a mis en place un plan d'intervention d'urgence.			
S'il existe un plan d'intervention d'urgence, celui-ci est affiché et facile à consulter par le personnel.			
Les matières toxiques (pots de peinture, bidons de carburant, herbicides, poison à rats) sont gardées sous clé, de façon à ce que les équidés ne puissent y avoir accès.			
FEED AND WATER	OUI	NON	S.O.
Les équidés ont accès à de l'eau potable dans les quantités requises. Type d'abreuvoirs :			
Des abreuvoirs chauffés sont fournis si l'écurie se trouve dans une zone climatique qui le justifie.			
Les abreuvoirs et les seaux sont propres, en bon état et dépourvus d'objets pointus ou saillants susceptibles de blesser un animal.			
Le foin servi doit être de bonne qualité, exempt de moisissures et de poussière.			
HEALTH MANAGEMENT	OUI	NON	S.O.
Les équidés sont inspectés visuellement de manière régulière; cela permet de confirmer qu'ils sont en bonne santé (absence de blessures, de maladie, de problème de compatibilité).			

L'élevage a adopté des politiques et des procédures pour réagir lorsque les chevaux tombent malades ou sont blessés. Tous les animaux malades ou blessés sont soignés sur-le-champ. Politique :			
L'élevage a désigné un vétérinaire disponible sur appel en cas d'urgence. Coordonnées :			
HUSBANDRY PRACTICES	OUI	NON	S.O.
Il n'existe aucun équipement (y compris des dispositifs de contention) susceptible de blesser les équidés. Si l'équipement présente un risque de blessure, des mesures correctives doivent être prises immédiatement.			
Tous les membres de la direction et du personnel sont formés et expérimentés dans le comportement des chevaux et leur manipulation.			
Les équidés doivent être manipulés de manière respectable et sans cruauté (sans leur infliger de souffrance ou de blessures).			
Les bâtons électriques ne sont pas utilisés sur les équidés, sauf dans des cas exceptionnels lorsque des animaux ou des personnes courent un grand danger. L'éleveur n'utilise jamais de bâton électrique de façon répétitive ni pour toucher la tête, l'anus ou les organes reproducteurs du cheval.			
La méthode de marquage des animaux provoque très peu de souffrance et de douleur. Méthode utilisée le cas échéant :			
TRANSPORTATION	OUI	NON	S.O.
Tous les animaux sont aptes au transport, conformément au Règlement sur la santé des animaux, Partie XII. Aucun animal inapte n'est chargé à bord d'une remorque.			
Tous les animaux sont séparés par groupe, conformément aux exigences de compatibilité et de sécurité des équidés.			
Tous les équidés reçoivent de l'eau propre dès leur arrivée à destination.			
EUTHANASIA	OUI	NON	S.O.
L'élevage a mis en place un plan d'euthanasie en cas d'urgence. Veuillez décrire :			

L'élevage a uniquement recours à une méthode d'euthanasie approuvée. Méthode :			
--	--	--	--

* Dans le Code de pratiques applicable aux équidés, le terme « cheval » désigne toutes les espèces équinés, à savoir les chevaux, les poneys, les chevaux miniatures, les ânes, les mules et les bardots.